

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 13 avril 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUTL David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine.

SECRETAIRE DE SEANCE : de SALLIER DUPIN Stéphane

Délibération n°2021-037

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

AMENAGEMENT

AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU CHAMP DE FOIRE (LAMBALLE) - AVANT-PROJET

Entre 2021 et 2025, Lamballe-Armor a prévu des aménagements, dans le cadre du programme « Lamballe 2025 », subventionné par l'Etat et la Région, autour de deux secteurs : la place du Champ de Foire et les anciens garages Renault. L'esplanade du Champ de Foire, dont l'aménagement est prévu cette année, devrait être achevée en même temps que la livraison de l'immeuble « Les Terrasses du Haras », prévue au mois de septembre 2021.

Il s'agit d'aménager avec un matériau qualitatif (béton érodé ou balayé) l'espace compris entre le bâtiment et le muret existant, qui sera conservé et restauré. Les platanes seront conservés et des plantations basses formeront un espace tampon entre la partie haute de l'esplanade et la place du Champ de Foire, afin d'éviter la mise en place d'un garde-corps.

L'agence AGAP assure la maîtrise d'œuvre de cette opération, dont le montant des travaux est estimé à 247 811,69 €HT. Ce montant comprend un certain nombre de travaux connexes : remplacement d'un réseau de pluvial, pose de bornes électriques encastrées, pose de fourreaux sono et vidéoprotection, réfection provisoire des abords de l'hôtel Poulain de Mauny.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement de l'esplanade du Champ de Foire,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 247 811,69 € HT,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette

délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**Abstention : 8 – Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET.
Mme LE BOUCHER. M. M'BAREK (+ pouvoir de M. BERNU)**

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 AVR. 2021**
Affiché le **26 AVR. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 AVR. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

